

République Française
Département du nord
Commune de WILLEMS

Page 057

Le Maire de Willems,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024100301

Séance du 03/10/2024

Référence
2024100301

Objet de la délibération
DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	13	20

Date de la convocation
28/09/2024

Date d'affichage
28/09/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 08/10/2024

Et

Publication ou notification du :
08/10/2024

L'an 2024 le 3 Octobre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire

Présents : Mmes : PROUVEUR Aurore, BONNEEL Audrey, HARDY Nicole, MM : ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, DEFFONTAINE Bernard, FAUCHILLE Patrice, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, JOLY Julien.

Excusés : SELOSSE Olivier ayant donné procuration à REFFAS Alain, POULAIN Brigitte ayant donné procuration à JONVILLE Yves, DE NANTEUIL Christian ayant donné procuration à FAUCHILLE Patrice, HARDY Nicole ayant donné procuration à LEPERS Jean-Pascal, CARPENTIER Florine ayant donné procuration à LIEVAIN Michel, FLEUROUX Stéphanie ayant donné procuration à D'HULST Thierry, LEBRUN Nathalie ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore

Absent non excusé :

A été nommé(e) secrétaire : Mme PROUVEUR Aurore

Objet de la délibération : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1

Monsieur Paul FOUQUART, Adjoint aux Finances, fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires au niveau des sections de fonctionnement.

L'ensemble des décisions modificatives étant présenté comme suit :

Section de fonctionnement - Dépenses :

673 Titres annulés	+	8600.00 €
611 Contrat de prestations de services	-	8600.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/10/2024
Le Maire

Thierry ROLLAND.

La secrétaire de séance

